

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-L'ÉTROIT
Séance du 23 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TAVERNIER, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1 Approbation des séances des 13 et 17 janvier 2020
- 2 Travaux
- 3 Questions diverses.

Présents : Jean-Jacques TAVERNIER, Michel ROUSSEL, Martine PIERRE, Antoine REVAUD, Alain TISSERANT, Philippe TERRILLON

Excusés :

Absents : Nicole BARTH, Domenico LUZI, Jean-Paul HILAIRE, Marceline ROUSSEL, Claudine MAURY.

Secrétaire de séance : Michel ROUSSEL.

009 – Approbation du procès-verbal des réunions des 13 et 17 janvier 2020

Aucune observation n'étant formulée, le PV des séances ordinaires des 13 et 17 janvier 2020 est approuvé.

Adopté par 6 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

010 – Travaux

Le Maire présente le devis établi par la S.A.R.L. de TRAVAUX MICHEL Frères, concernant des travaux à réaliser pour un montant de 20 184,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis établi et autorise le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Adopté par 6 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention ».

Questions diverses :

Le Maire a communiqué sur les travaux à réaliser au terrain de jeux et ce, suite à la visite sur site de l'entreprise PARISSET.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 57 minutes.

Le Maire,

Jean-Jacques TAVERNIER